

Règlement de l'Arly Cimes Trail

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'Arly Cimes Trail est organisé par l'Office de Tourisme du Val d'Arly / Bureau de Crest-Voland Cohennoz. L'épreuve aura lieu le dimanche 27 juin 2021.

La course hors stade de type trail découverte se déroulera entre 1200 et 1700 mètres d'altitude.

2 parcours sont proposés :

- **L'ARLY CIMES TRAIL** : 29 km - 1700 m de dénivelé +
Ouvert à tous dès 20 ans, en solo ou en duo. Départ 8h
- **TRAIL DUO** : 13 km - 650 m de dénivelé +
Réservé aux équipes de deux (femmes, hommes ou mixtes) dès 16 ans. Départ 9h

Pour plus de renseignements sur la course ou le présent règlement, contactez l'organisateur :

Tél : 04 79 31 62 57 ou par courriel : info@crestvoland-cohennoz.com

ARTICLE 2 : ORGANISATION

- L'organisateur se réserve le droit d'adapter les départs des courses en fonction des règles sanitaires de lutte contre l'épidémie de Covid-19 : départ en contre la montre ou par vague selon les préconisations de la FFA et les directives préfectorales en vigueur lors de l'épreuve.
Cette adaptation est réalisée grâce au chronométrage utilisant les puces électroniques.
- Les secours sont assurés par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur.
- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.
- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler.
- Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.
- Des Bénévoles sont aux intersections et principaux changements de direction.
- Le balisage est en place le long du parcours.
- La durée de l'épreuve est limitée à 5h.

ARTICLE 3 : RÉSULTATS, REMISES DES PRIX, RAVITAILLEMENT, REPAS.

Résultats.

Les catégories d'âge ne seront pas récompensées. La remise des prix aura lieu à l'arrivée.

Seront récompensés :

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de l'Arly Cimes Trail.
- Les 3 premières équipes femmes, hommes et mixtes de l'Arly Cimes Trail.
- Les 3 premières équipes féminines, hommes et mixtes du Trail Duo.
- Le meilleur temps de la montée de Pierre Brune catégorie hommes / femmes

Ravitaillement

- Uniquement un ravitaillement liquide en courses. Il n'y aura de ravitaillement solide, des encas seront fournis dans les sacs d'accueil des coureurs.

Repas

- Les repas pour les coureurs offerts avec l'inscription, seront servis dans les restaurants partenaires ou plats à emporter, adaptés à répondre aux règles sanitaires, selon la réglementation en vigueur.
Il appartiendra aux coureurs de réserver leur repas auprès des restaurants dont la liste sera fournie dans le pack d'accueil et à l'Office de Tourisme.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

1) De la **photocopie de la licence F.F.A.** ou de la **photocopie du certificat médical**, datant de **moins d'un an** à la date de la course, attestant de l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition.

2) De la "**Charte coureur – Engagement Post Covid**", signée (pièce jointe au bulletin d'inscription ou avec l'inscription par internet).

3) Du paiement des droits d'inscription :

Pré - inscription jusqu'au vendredi 25 Juin 2021 à 17h

Sur place, par courrier ou en ligne

Pour les inscriptions en ligne, les documents à fournir (licences ou certificat médical) sont à télécharger sur votre fiche personnelle d'inscription en ligne avant le 25 juin 2021. Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni document au retrait des dossards.

Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 25 Juin 2021

Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

- Inscription course 28km Arly Cimes Trail : ouverte à tous à partir de 20 ans – Solo 25€ - Duo 50€ (soit 25€/ personne) (repas compris)
- Inscription course 13km Trail Duo : dès 16 ans par équipe de deux femmes/ hommes ou mixte - 32 € (soit 16€/personne)- (repas compris)
- Inscriptions Clubs : un dossard pour la course 28km Arly Cimes Trail offert à partir de 6 inscrits de la même structure au 28km ou au 13km Trail Duo (repas compris).
- **Repas supplémentaire accompagnateur(s): 15€**

Inscription à l'Office de Tourisme le samedi 26 juin (9h-12h). Attention, il n'y aura pas d'inscription sur place le dimanche 27 juin :

- Inscription course 28km Arly Cimes Trail : ouverte à tous à partir de 20 ans – Solo 28€ - Duo 56€ (soit 28€/ personne) (repas compris)
- Inscription course 13km Duo : dès 16 ans par équipe de deux femmes / hommes ou mixte - 36 € (soit 18€ /personne) - (repas compris)

4) **D'un justificatif d'âge pour les non licenciés** (L'âge est souvent inscrit sur le certificat médical).

5) Du **bulletin d'inscription.**

Pour l'inscription Clubs : un seul bulletin d'inscription et un seul règlement (à partir de 6 inscrits)

6) De l'**autorisation parentale pour les mineurs.**

La jauge des participants sera évaluée par l'organisation en fonction des conditions sanitaires.

La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.

Les inscriptions sont enregistrées à l'adresse suivante :

Office de Tourisme du Val d'Arly / Bureau de Crest-Voland Cohennoz 81, place du Bouloz – 73590 Crest-Voland.



OFFICE DE TOURISME



(Chèques à l'ordre de la « Régie de recettes de l'Office de Tourisme du Val d'Arly »).

La remise des dossards aura lieu le samedi de 9h à 12h ou le dimanche de 6h30 à 7h45 à l'Office de Tourisme

Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification.

ARTICLE 5 : MATÉRIEL

Les concurrents doivent être chaussés et habillés en conséquence, les températures peuvent varier entre 0°C et 25°C (*collant long, blouson thermique, gants, bonnet, fibres synthétiques de préférence*).

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas assez équipé contre les conditions climatiques.

Il est obligatoire d'avoir au moins 0.5 litre d'eau sur soi et un gobelet.

Ravitaillement hors zone, assistance et chiens non autorisés. Les bâtons sont acceptés.

En raison de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, les concurrents devront être munis d'un masque. Ce masque devra être porté dans tous les lieux suivants : zones d'inscription, de départ et d'arrivée et dans les restaurants. Le masque n'est pas obligatoire durant la course.

ARTICLE 6 : ABANDON

Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre son dossard au contrôle d'arrivée. Tout dossard non restitué entraînera des poursuites.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation (Poste de Contrôle course ou bénévoles).

ARTICLE 7 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (ou dossard recouvert par vestes etc.)
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition
- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus, nutrition sportive etc...)
- Dépassement des barrières horaires fixées à 5h sur le 28km et à 4h sur le 13km

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.

ARTICLE 8 : COMMODITÉS

Départ à La Logère

- Parkings à proximité : Logère, Village.
- Accès : Depuis Notre Dame de Bellecombe : 200m après l'église, route d'Entre deux villes. Depuis Ugine : prendre à gauche entrée village direction centre village.

ARTICLE 9 : SÉCURITÉ

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 10 : ÉTHIQUE

Chaque concurrent s'engage à :



- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.
- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.
- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT
- Respecter les mesures sanitaires mises en place par l'organisateur et émanant de la FFA suite aux mesures Gouvernementales.

ARTICLE 11 : MÉDIATISATION

Tout participant autorise les organisateurs, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'une des épreuves, et ce pour une durée illimitée.

Dans le cas contraire, merci de vous manifester au moment de l'inscription.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

ARTICLE 13 : MODIFICATIONS/ANNULATION

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au départ.

Seuls les concurrents malades justifiant d'un certificat médical de moins de quatre jours à la date de l'épreuve seront remboursés.

Si pour n'importe quelles raisons, l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'épreuve, il propose soit :

- Un report sous forme d'avoir sur la prochaine édition

Pour les inscriptions non faites en ligne :

- le remboursement à 100% du montant de l'inscription.

Pour les inscriptions en ligne :

- Le remboursement de 100% du montant de son inscription (déduction des frais de service.)
Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

- **GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION**

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Le remboursement de tout autre frais, qu'ils soient de route ou d'hébergement sont exclus.

Il appartient à chacun, en cas de situation météorologique mauvaise, de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet, mailing, Facebook.

**ARTICLE 14 : PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES**

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de l'Arly Cimes Trail, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée selon la durée légale en vigueur, renouvelable à chaque inscription.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant.

Tout demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : rgpd@valdarly-montblanc.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.